

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

3 avril 2025, 19h

Salle de diffusion du Couvent de Beauport



Photo : Exposition de Martin Bouchard - *50 ans d'arts visuels... et ça continue* - 2024

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE

Québec, le 10 mars 2025

À tous nos organismes membres,

C'est avec plaisir que nous vous convions aux assemblées générales annuelles du Conseil beauportois de la culture (CBC) et du Comité Financement Culture Beauport (CFCB) qui se tiendront le :

Date : Jeudi 3 avril 2025, 19h

Adresse : Salle de diffusion du Couvent de Beauport

11, Avenue du Couvent, Québec, G1E 6R9

Cette invitation s'adresse à l'ensemble des membres de votre conseil d'administration. Toutefois, chaque organisme est tenu de déléguer une personne votante en son nom par voie de résolution. Seule la personne déléguée a le droit de proposer, d'appuyer ou de voter à l'assemblée générale annuelle du CBC. Vous devez nous faire parvenir cette résolution par courriel avant la tenue des assemblées générales ou l'avoir en main au moment de votre arrivée.

- Veuillez noter que la cotisation annuelle de 50\$ pour l'année 2025 doit être payée pour pouvoir participer.
- Les états financiers vérifiés de l'année 2024 vous seront remis lors de l'assemblée.
- Il y aura quatre postes d'administrateur à combler cette année au conseil d'administration du CBC.
- En ce qui concerne l'assemblée générale du CFCB, seuls les administrateurs élus du CBC ont le droit de proposer, d'appuyer ou de voter.

En espérant compter sur votre présence,

Danielle Nicole, présidente
Conseil beauportois de la culture

Romain Lévesque, président
Comité Financement Culture Beauport

P.J. : Ordres du jour, résolution, facture pour la cotisation.

Jeudi 3 avril 2025 à 19h
Salle de diffusion du Couvent de Beauport
11, Avenue du Couvent, Québec, G1E 6R9

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre
2. Constatation du quorum
3. Lecture de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 avril 2024
6. Lecture de la correspondance (s'il y a lieu)
7. Rapport du conseil d'administration
8. Rapport financier 2024
9. Nomination d'un vérificateur
10. Ratification des actes des administrateurs
11. Lecture de la procédure d'élection
12. Élections des administrateurs
13. Varia
14. Levée de l'assemblée

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du

Conseil beauportois de la culture

tenue le 11 avril 2024 à 19h

à la Salle de diffusion du Couvent de Beauport

Étaient présent(e)s : voir liste en annexe

1. Ouverture

Madame Danielle Nicole souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle souligne également la présence des représentants politiques et autres invités et les remercie de leur intérêt pour le Conseil beauportois de la culture..

2. Constatation du quorum

Le quorum est atteint par la présence de 11 organismes sur 17 et de 8 artistes.

3. Lecture de l'avis de convocation

Madame Danielle Nicole fait la lecture de l'avis de convocation.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Danielle Nicole fait la lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté sur une proposition de monsieur Gilles Grenier, appuyée par monsieur Marcel Audy. Adopté à l'unanimité. **(24-AGA-CBC-01)**

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA tenue le 28 mars 2023

Madame Danielle Nicole fait la lecture du procès-verbal de la précédente AGA.

Le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 28 mars 2023 est adopté sous condition que la liste des présences soit modifiée pour refléter les présences réelles et que les fautes d'orthographe qui ont été repérées soit corrigées sur une proposition de madame Jacqueline Fournier, appuyée par madame Louise Dubé. **(24-AGA-CBC-02)**

6. Lecture de la correspondance

Aucune correspondance reçue.

7. Rapport du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2023, le conseil d'administration a tenu huit réunions. La présidente tient à remercier les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité et leur implication.

Administrateurs du CBC :

- Danielle Nicole, présidente (EMCB)
- Gilles Grenier, vice-président et délégué au CGBDC (représentant des artistes)
- Marcel Audy, trésorier et délégué au CFBDC (SAHB)
- Huguette Côté, secrétaire (TVB)
- Romain Lévesque, administrateur (représentant du public)
- Gisèle Hains, administratrice (ALB)
- Cindy Gagné, administratrice (HCB)

Salle de diffusion du Couvent de Beauport

De 2020 à 2022, le contexte sanitaire avait entraîné l'annulation de plusieurs activités et événements du CBC. L'année 2023 a été marquée par le retour à la normale des activités, ce qui lui a permis d'accueillir une riche programmation culturelle dans la Salle de diffusion du Couvent de Beauport :

- Exposition *Les Flots Bleus* de Michel Nigen
- Exposition *Vivre ma ville - mon quartier* de Hélène Renaud
- Exposition *Subjectivités en dialogue* de Agathe Legendre et Sophie Ouellet
- Exposition *Entrelacs* de Lucie Lefebvre
- Exposition collective *Beauport en art*
- Résidence d'artistes *Un point bleu pâle* du Collectif Austarda
- Ateliers créatifs du temps des fêtes des Cercles de Fermières
- Ateliers et conférences d'exposants
- Prestation musicale de Sophie-Gabrielle Doyon et Dominic Haerinck
- Prestation musicale de François Couture et Sylvain Neault

- Cycle de conférences artistiques

Au total, 1278 visiteurs ont profité de cette programmation. Bien que la Salle de diffusion ait connu des débuts plus difficiles, ayant été inaugurée juste avant la pandémie, on sent que l'intérêt du public pour les différentes activités s'accroît constamment. D'ailleurs, l'adoption des publicités Facebook pour promouvoir la programmation de la Salle de diffusion s'avère fructueuse en ce sens. Plusieurs personnes mentionnent découvrir la Salle grâce à ces publicités permettant de cibler assez précisément le type de clientèle visé.

Salon de mai

Le Salon de mai était également de retour du 4 au 7 mai aux Promenades Beauport pour une 53e édition, après avoir été annulé pendant trois années consécutives. Plusieurs fidèles du Salon ont répondu à l'appel. La nouvelle identité visuelle plus fraîche et dynamique du Salon a aussi su capter l'intérêt d'une nouvelle clientèle d'exposants et de visiteurs. Au total, ce sont 90 exposants qui ont participé au Salon, dont 7 organismes membres de Culture Beauport.

Subventions

En 2023, les activités du Bingo des Chutes ont connu un succès marqué. Le CBC a bénéficié de versements plus importants que dans les années précédentes. Les revenus pour 2023 ont été comparables à ceux d'avant la pandémie.

En 2023, grâce au Fonds Normand-Brunet, le CBC a pu remettre cinq subventions à quatre artistes, pour un total de 6 300 \$.

- François Couture - Enregistrement de l'album *Les veillées au bourg Fargy*
- Julie Picard - Résidence d'artiste à la Napoule
- Julie Picard - Participation à la Manif d'Art
- Christianne Hamel - Résidence artistique sur l'Île Verte
- Gilles Grenier - Impression et lancement de la biographie de Gilles Grenier

Ce sont 77 009 \$ en subventions qui ont été remis aux organismes par le Comité de financement Culture Beauport. En comparaison, les subventions pour 2022 s'élevaient à 40 945 \$. En 2021, ce sont 28 187 \$ qui avaient été octroyés.

Prix d'excellence

Le 21e Prix d'Excellence a été remis à madame Julie Picard, artiste en arts visuels, lors du Salon de mai 2023.

Coordination Madame Martine Geoffroy ayant annoncé vouloir quitter ses fonctions, le conseil d'administration a procédé, en novembre dernier, au recrutement d'une nouvelle coordonnatrice. Le choix s'est arrêté sur madame Nathasha Courtiol, qui est entrée en fonction en janvier 2024.

Saison 2024

En concordance avec le mandat confié par la Ville de Québec au Conseil beauportois de la culture, la programmation pour 2024 comportera trois expositions et une résidence d'artistes en plus de treize activités culturelles qui seront proposées ponctuellement tout au long de l'année. Cette programmation a été établie par le comité artistique à partir des dossiers reçus dans le cadre de l'appel de projets lancé en octobre 2023.

Le rapport des activités est reçu par l'assemblée.

8. Rapport financier

Monsieur Marcel Audy présente le rapport financier du CBC en date du 31 décembre 2023, tel que préparé par la firme comptable Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin.

Le rapport financier de l'année 2023 est reçu par l'assemblée.

9. Nomination d'un vérificateur

Sur une proposition de monsieur Marcel Audy, appuyée par madame Jacqueline Fournier, l'assemblée générale reconduit le mandat de vérification des comptes pour l'année 2024 à la firme Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin CPA S.E.N.C.R.L. Adopté à l'unanimité. **(24-AGA-CBC-03)**

10. Ratification des actes des administrateurs

Sur une proposition de monsieur Gaétan Côté, appuyée par madame Lucie Dubé, l'assemblée générale ratifie les actes des administrateurs pour l'année 2024. Adopté à l'unanimité. **(24-AGA-CBC-04)**

11. Lecture de la procédure d'élection

On prend connaissance de la procédure d'élection. Seuls les délégués autorisés peuvent être mis en candidature. Ils sont les seuls à pouvoir proposer et voter.

Trois administrateurs sont en fin de mandat; les postes occupés par monsieur Marcel Audy, madame Danielle

Nicole et madame Cindy Gagné deviennent vacants. Messieurs Gilles Grenier et Romain Lévesque ainsi que mesdames Gisèle Hains et Huguette Côté sont en poursuite de mandat pour une deuxième année, mais madame Huguette Côté ne souhaite pas poursuivre. Son poste sera donc en élection.

Selon les règlements généraux du CBC, quatre postes doivent donc être comblés, le conseil d'administration devant compter au moins sept membres.

Madame Isabelle Roy agira comme présidente d'élection et madame Nathasha Courtiol comme secrétaire.

12. Élection des administrateurs

Les candidatures suivantes sont proposées par l'assemblée :

- **Madame Danielle Nicole**, sur une proposition de Gilles Grenier;
- **Monsieur Marcel Audy**, sur une proposition de madame Gisèle Hains;
- **Madame Audrey Milot**, sur une proposition de madame Danielle Nicole;
- **Madame Élodie Bourgoïn**, sur une proposition de monsieur Marcel Audy;

Après vérification auprès des candidats, madame Audrey Milot décline sa mise en candidature. Mesdames Danielle Nicole et Élodie Bourgoïn ainsi que monsieur Marcel Audy acceptent pour leur part d'être mis en candidature.

On confirme donc l'élection de ces trois administrateurs qui comblent trois des quatre postes libres.

- **Madame Danielle Nicole**
- **Madame Élodie Bourgoïn**
- **Monsieur Marcel Audy**

Un dernier membre sera à ajouter en cours d'année, afin de combler l'ensemble des postes.

13. Varia

Madame Gisèle Hains invite les membres présents à assister à la première des huit représentations de la saison 2024 de l'Association Lyrique, qui aura lieu le 12 avril au Centre municipal Monseigneur de Laval. Elle souligne également que l'Association Lyrique compte cette année 160 membres. Madame Gisèle Hains remercie le CBC et l'arrondissement pour l'aide qu'ils offrent à l'Association Lyrique.

Madame Huguette Côté indique que le Théâtre du Vieux Bourg fête son 25e anniversaire cette année.

L'organisme présentera la pièce *Les voisins* du 31 mai au 2 juin à la salle Pierre-Garon.

Madame Cindy Gagné invite les membres à assister au concert rock de l'Harmonie des Cascades, qui aura lieu

le 9 juin à l'auditorium de la Courvilloise et à *Québec en Harmonies*, qui aura lieu les 22 et 23 juin. Madame Danielle Nicole invite les membres présents à assister au *Festival Jazz'Art* du 26 au 28 juillet et à la 6e édition de *Les Balcons s'animent dans Montmorency*, présentés par l'École de musique des Cascades. Madame Isabelle Roy et monsieur Stevens Melançon indiquent que le dossier de l'Agora Girardin se poursuit, mais n'avance pas aussi vite que désiré. Ils espèrent que la démolition aura lieu en 2024 pour faire place à la nouvelle structure.

Monsieur Marcel Audy invite les membres à assister à l'exposition d'œuvres d'Irénée Lemieux qui ouvrira à la Maison Tessier-dit-Laplante le 10 mai et à la Biennale internationale des cahiers d'artistes, présentés par la Société d'art et d'histoire de Beauport. Il indique que le renouvellement de l'exposition permanente de la Maison Girardin est toujours en développement et devrait être inaugurée en 2025.

Madame Isabelle Roy indique que l'arrondissement de Beauport fête cette année le 60e anniversaire de la déclaration du site patrimonial du vieux Beauport. Elle invite les membres présents à participer aux événements et aux activités qui seront présentées en collaboration avec la Société d'art et d'histoire.

14. Levée de l'assemblée

L'assemblée générale est levée à 20h25 sur une proposition de monsieur Gilles Grenier, appuyée par monsieur Marcel Audy. Adopté à l'unanimité **(24-AGA-CBC-05)**

Conseil beauportois de la culture

Liste des présences à l'Assemblée Générale Annuelle
tenue le jeudi 11 avril 2024 au Couvent de Beauport

<p><u>Représentants des organismes à la rencontre :</u></p> <p>Association Lyrique de Beauport Gisèle Hains</p> <p>Cercle de Fermière de Beauport Jacqueline Fournier Suzanne Dorval</p> <p>Cercle de Fermières Courville Lucie Dubé Martine Routier</p> <p>Cercle de Fermières Giffard-Maizerets Louise Dubé Marjolaine Grenier</p> <p>Fédération 11 – Québec Est Charlevoix Karine Jalbert Lizette Gosselin</p> <p>Club de danse sociale de Québec Gaëtan Côté</p> <p>École de musique des Cascades de Beauport Danielle Nicole</p> <p>Harmonie des Cascades de Beauport Cindy Gagné Élodie Bourgoïn</p> <p>Les Petits Chanteurs de Beauport Audrey Milot</p> <p>Société d'art et d'histoire Marcel Audy</p> <p>Théâtre du Vieux Bourg Huguette Côté</p>	<p><u>Artistes professionnels beauportois membres :</u> Allen Dawson Michèle de Tremmerie Denis Douville Sébastien Douville Gilbert Drolet Gilles Grenier Christianne Hamel Madeleine Ouellet</p> <p><u>Personnel du CBC:</u> Nathasha Courtiol, coordonnatrice Johanne Lessard, graphiste et adjointe à la direction</p> <p><u>Organismes absents :</u> Association artistique d'hier et d'aujourd'hui Atelier St-Elme Cercle de Fermières Ste-Thérèse la Sablière Expression Danse de Beauport Groupe vocal Atmosphère de Beauport Harmonie Montmorency</p> <p><u>Autres :</u> Isabelle Roy, Conseillère Robert-Giffard Stevens Melançon, Conseiller Montmorency Sophie Veilleux, représentante de Jean-François Simard, député provincial Montmorency Catherine Bergeron, représentante de Sol Zanetti, député provincial Jean-Lesage</p>
--	--

Au cours de l'année 2024, le conseil d'administration a tenu dix réunions. La présidente tient à remercier les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité et leur implication.

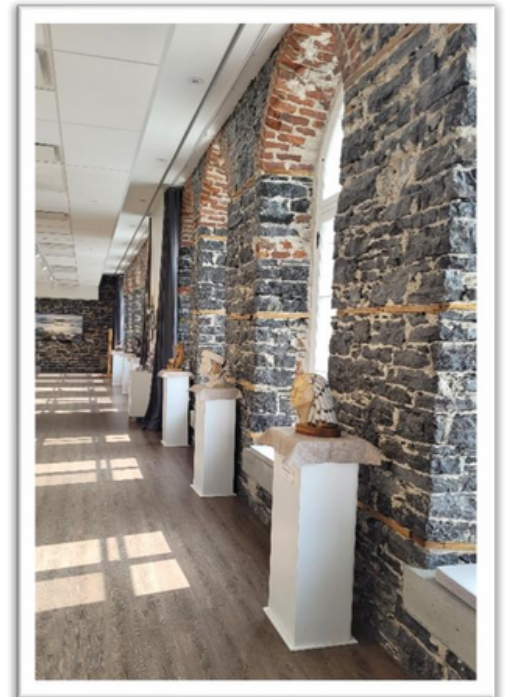
Administrateurs du CBC :

- Danielle Nicole, présidente (EMCB)
- Gilles Grenier, vice-président et délégué au CGBDC (représentant des artistes)
- Marcel Audy, trésorier et délégué au CFBDC (SAHB)
- Romain Lévesque, administrateur (représentant du public)
- Gisèle Hains, administratrice (ALB)
- Élodie Bourgoin, administratrice (HCB)

Salle de diffusion du Couvent de Beauport

L'année 2024 a accueilli une riche programmation culturelle dans la Salle de diffusion du Couvent de Beauport :

- Résidence / performance / exposition *Un point bleu pâle* du collectif Austarda (suite de la programmation 2023)
- Exposition de Laurence Bélanger *Éveil*
- Ateliers créatifs de Laurence Bélanger (3 parties)
- Concert de Myriam Noury *Piano Voyageur*
- Activité culturelle de Marie-Pier Genest *Prestation interactive de conte musical éducatif pour enfants*
- Exposition *Beauport en art* de Lucie Lefebvre
- Exposition collective *Beauport en art* de Diane Boilard, Martin Bouchard, Hélène Brodeur, Allen Dawson, Gilbert Drolet, Alain Dubé, Gilles Grenier, Christianne Hamel, Sylvain Jalbert, Yvon Lemieux, Réjeanne Lizotte (posthume), Michel Nigen, Madeleine Ouellet et Julie Picard.



- Activité culturelle de Karine Champagne (Jazzy Mama) *SCAT TA VIE*
- Concert de Claude Vallière *Une voix plurielle*
- Exposition de Martin Bouchard *50 ans en arts visuels... et ça continue*
- Conférence de Martin Bouchard
- Atelier créatif de Laurence Bélanger *Sputniks*
- Ateliers créatifs de Noël des CFC, CFGM, CFST et CFB (4 parties)
- Résidence / performance de Julie Perreault et Alain Audet (Quimera)
- Atelier de Flamenco par Julie Perreault et Alain Audet

En 2024, la Salle de diffusion du Couvent de Beauport a consolidé son rôle de lieu culturel dynamique, apprécié tant pour son cachet patrimonial que pour la qualité de sa programmation.



L'implication des artistes dans l'accueil du public, le succès des expositions et des vernissages, ainsi que la croissance des plateformes numériques ont renforcé l'engagement de la communauté. De plus, la diversification des activités et le développement de partenariats locaux ont permis d'élargir notre rayonnement d'attirer de nouveaux publics.

La programmation principale a rejoint 881 visiteurs en plus des 706 attirés par les activités tenues dans la salle par de organismes membres, pour un total de 1587 visiteurs en 2024.

Salon de mai

Le Salon de mai était également de retour du 2 au 5 mai aux Promenades Beauport pour une 54e édition. Plusieurs fidèles du Salon ont répondu à l'appel. Au total, ce sont environ 90 exposants qui ont participé au Salon, dont plusieurs organismes membres de Culture Beauport. La transition de propriétaire et de gestionnaires des Promenades Beauport s'est bien passée.

La prochaine édition du Salon de mai, qui se déroulera du 1er au 4 mai 2025, est en cours de préparation.

Subventions

En 2024, les activités du Bingo des Chutes ont connu un bon succès, quoique légèrement moins qu'anticipé.

Ce sont 73 527\$ en subventions qui ont été remis aux organismes par le Comité de financement Culture Beauport. En comparaison, les subventions pour 2023 s'élevaient à 77 009 \$. En 2022, ce sont 40 945 \$ qui avaient été octroyés.

Élite culturelle

En 2024, grâce au Fonds pour l'élite culturelle Normand-Brunet, le CBC a pu remettre une subvention de 500\$ à l'artiste Christianne Hamel pour la création d'un site web.

Par ailleurs, le 21e Prix d'Excellence Normand-Brunet, d'une valeur de 1 000\$, a été remis au musicien percussionniste Jérémie Carrier.



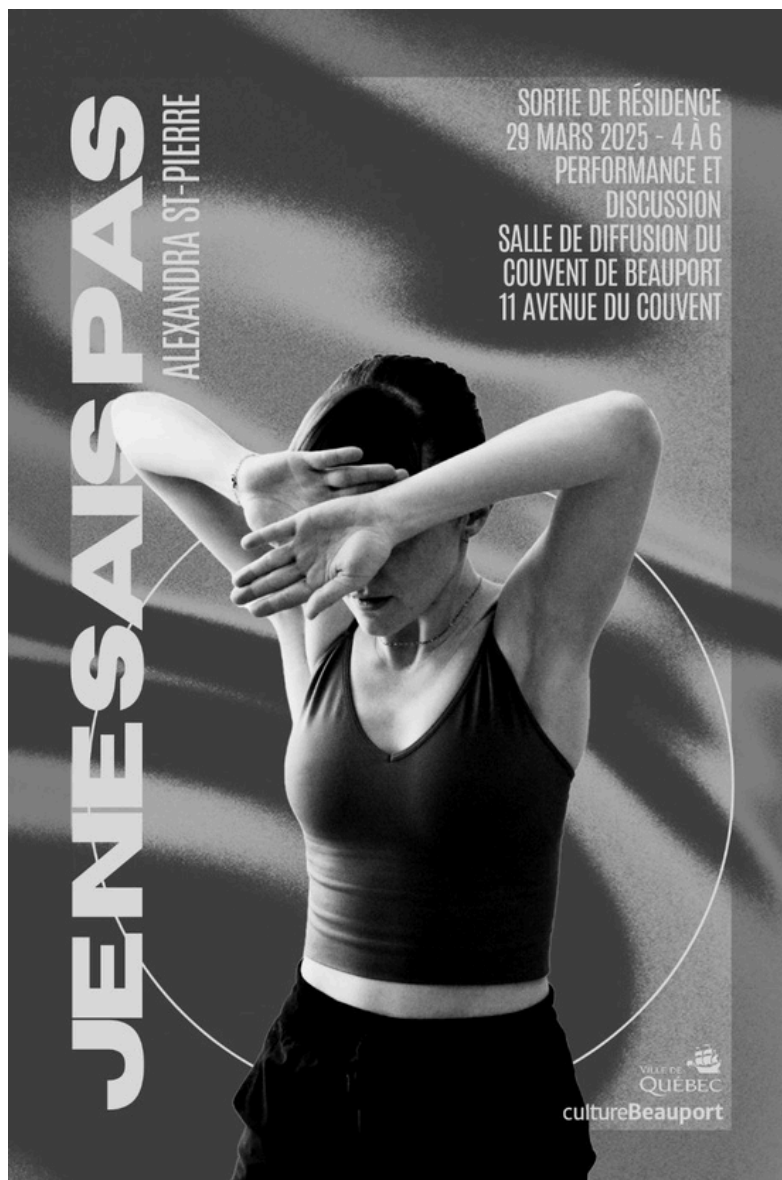
Coordination et services aux membres

Madame Natasha Courtiol ayant annoncé vouloir quitter ses fonctions, le conseil d'administration a procédé, en août dernier, au recrutement d'une nouvelle coordonnatrice. Le choix s'est arrêté sur madame Camille Biron, qui est entrée en fonction en septembre 2024.

Par ailleurs, les services aux membres ont été maintenus malgré l'absence, pendant quelques mois, de madame Johanne Lessard pour des raisons de santé.

Saison 2025

En concordance avec le mandat confié par la Ville de Québec au Conseil beauportois de la culture, la programmation pour 2025 comportera trois expositions et une résidence d'artistes en plus de treize activités culturelles qui seront proposées ponctuellement tout au long de l'année dans. Cette programmation a été établie par le comité artistique à partir des dossier reçus dans le cadre de l'appel de projets lancé en octobre 2024.



CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2024

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 18
Renseignements complémentaires	19 - 20



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Gariépy Gravel Larouche Blouin

GARIÉPY, GRAVEL, LAROUCHE, BLOUIN,
CPA, S.E.N.C.R.L. ¹

Québec
Le 24 février 2025

¹ Par Réjean Gariépy, CPA auditeur

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023
PRODUITS		
Revenus nets de bingo (tableau A)	84 800 \$	86 900 \$
Revenus du Salon de mai (tableau B)	42 086	43 926
Gestion de la salle Multi (tableau C)	30 144	34 158
Autres revenus (tableau D)	<u>21 772</u>	<u>27 707</u>
	<u>178 802</u>	<u>192 691</u>
CHARGES		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 167	740
Assurances	93	92
Cotisations	115	70
Dépenses de la Fête de Noël (tableau E)	-	(2 005)
Dépenses de la salle Multi (tableau G)	30 433	34 158
Dépenses du Salon de mai (tableau F)	31 855	36 020
Formation	-	52
Frais bancaires	341	327
Frais communs (gestion de la centrale)	1 456	1 000
Gestion administrative (note 11)	5 000	5 000
Honoraires professionnels	2 405	2 335
Infographie (sous-traitance)	150	-
Licence	2 417	2 516
Location d'équipements et service photocopieur	2 155	1 824
Papeterie et dépenses de bureau	3 778	2 073
Permis et licences	38	37
Publicité	200	-
Reconnaissance aux bénévoles	266	776
Salaires et avantages sociaux	75 600	68 577
Subventions élites culturelles	1 500	6 300
Télécommunications	<u>1 351</u>	<u>1 319</u>
	<u>160 320</u>	<u>161 211</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>18 482</u></u> \$	<u><u>31 480</u></u> \$

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonds de la salle Multi	Fonds d'élites culturelles	Fonds investis en immo- bilisations	Fonds d'adminis- tration générale	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	5 535 \$	2 875 \$	4 271 \$	88 460 \$	101 141 \$	69 661 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(289)	300	(1 456)	19 927	18 482	31 480
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-	-	3 225	(3 225)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>5 246 \$</u>	<u>3 175 \$</u>	<u>6 040 \$</u>	<u>105 162 \$</u>	<u>119 623 \$</u>	<u>101 141 \$</u>

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**BILAN****31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	120 891 \$	101 034 \$
Débiteurs (note 4)	5 031	10 024
Frais payés d'avance	<u>2 796</u>	<u>2 162</u>
	128 718	113 220
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>9 957</u>	<u>9 167</u>
	<u><u>138 675</u></u> \$	<u><u>122 387</u></u> \$

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.

BILAN

31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	2 974 \$	8 424 \$
Apports reportés (note 7)	<u>12 161</u>	<u>7 926</u>
	15 135	16 350
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	<u>3 917</u>	<u>4 896</u>
	<u>19 052</u>	<u>21 246</u>
ACTIFS NETS		
Fonds de la salle Multi	5 246	5 535
Fonds d'élites culturelles	3 175	2 875
Investis en immobilisations	6 040	4 271
Administration générale	<u>105 162</u>	<u>88 460</u>
	<u>119 623</u>	<u>101 141</u>
	<u>138 675</u> \$	<u>122 387</u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 _____, administratrice

_____, administrateur

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	18 482 \$	31 480 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 435	2 023
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(979)</u>	<u>(1 224)</u>
	19 938	32 279
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	4 993	18 408
Frais payés d'avance	(634)	(62)
Créditeurs et charges à payer	(5 450)	2 147
Apports reportés	<u>4 235</u>	<u>716</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>23 082</u>	<u>53 488</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(3 225)</u>	<u>(3 559)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(40 000)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	19 857	9 929
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>101 034</u>	<u>91 105</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>120 891</u></u> \$	<u><u>101 034</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est détenteur d'une licence de bingo émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux. Il favorise la concertation entre les organismes culturels de l'arrondissement Beauport de la Ville de Québec.

2. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE**ACCORD D'INFONUAGIQUE**

Le 1er janvier 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, la société répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais elle a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque la société reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé « Services d'infonuagique » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'organisme en matière de prestation de services et d'administration.

Le fonds d'élites culturelles présente seulement les ressources affectées à des activités de subventions.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds de la salle Multi présente seulement les ressources affectées aux activités de la salle Multi.

CONSTATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des jeux de bingo sont constatés lors de la vente. Les autres revenus, soient les subventions, les services aux membres et le Salon de mai sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et autres créances.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)***Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux de 20 %.

L'amortissement des immobilisations corporelles est présenté dans le fonds des immobilisations. Les apports reportés présentés à la note 7, sont composés de subventions reçues qui ont servi à l'acquisition d'équipements. Ils sont amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024****3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)****ACCORD D'INFONUAGIQUE**

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. La direction considère que ces dépenses ne représentent pas un montant significatif, par conséquent aucun montant comptabilisé en charges lié à ces accords n'est divulgué aux états financiers.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME CONTRÔLÉ

Le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. contrôle le Comité Financement Culture Beauport et les états financiers de ceux-ci ne sont pas consolidés.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les bénévoles consacrent plusieurs heures à aider et à administrer le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

4. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	137 \$	36 \$
C.F.L.B. (gestionnaire de salle)	4 894	5 374
Ville de Québec (protocole)	<u>-</u>	<u>4 614</u>
	<u><u>5 031</u></u> \$	<u><u>10 024</u></u> \$

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel salle multi-fonction	13 327 \$	7 045 \$	6 282 \$	5 130 \$
Mobilier de bureau	<u>34 179</u>	<u>30 504</u>	<u>3 675</u>	<u>4 037</u>
	<u>47 506 \$</u>	<u>37 549 \$</u>	<u>9 957 \$</u>	<u>9 167 \$</u>

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	- \$	1 150 \$
Salaires à payer	364	2 631
Sommes à remettre à l'État	2 531	4 513
Dépôts de clients	<u>79</u>	<u>130</u>
	<u>2 974 \$</u>	<u>8 424 \$</u>

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents pour les différents projets. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au prochain exercice sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	7 926 \$	7 210 \$
Plus : Encaissement de l'exercice	33 400	33 400
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(32 684)</u>	<u>(34 264)</u>
Solde à la fin	<u>12 161 \$</u>	<u>7 926 \$</u>

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024****7. APPORTS REPORTÉS (suite)**

Les produits des apports reportés proviennent à 100 % de la Ville de Québec. Pour le Café rencontre, les charges sont payées par le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. à même les fonds provenant de la Ville de Québec. Le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. n'a aucun contrôle sur les charges. Il effectue le paiement aux fournisseurs selon les directives de la Ville de Québec. Les fonds disponibles en fin d'exercice ne peuvent être utilisés par le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. que pour des événements dont la Ville de Québec a autorisé la dépense.

Pour la salle Multi, le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. est responsable de l'exploitation de la salle à 100 %.

Au 31 décembre 2024, le solde est composé de 828 \$ pour le café rencontre et 11 333 \$ pour la salle Multi.

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
Solde au début	4 896 \$	6 120 \$
Moins : Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>(979)</u>	<u>(1 224)</u>
Solde à la fin	<u>3 917 \$</u>	<u>4 896 \$</u>

9. ORGANISME CONTRÔLÉ

Comité Financement Culture Beauport est contrôlé par le CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. étant donné que la direction du CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC. participe étroitement à l'élaboration des politiques de Comité Financement Culture Beauport et qu'il a la capacité d'influencer quant au contenu de ces politiques.

Comité Financement Culture Beauport a été créé pour remettre des subventions à des organismes de la culture de l'arrondissement Beauport. Il est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

Les états financiers sommaires de Comité Financement Culture Beauport sont les suivants :

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024****9. ORGANISME CONTRÔLÉ (suite)**

	2024	2023
Bilan		
Actif	35 106 \$	35 658 \$
Passif	314	-
Actifs nets non affectés	34 792 \$	35 658 \$
Résultats		
Produits	77 920 \$	84 334 \$
Charges	<u>78 786</u>	<u>81 894</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(866) \$</u>	<u>2 440 \$</u>

10. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La grande partie des revenus (47 % en 2024 et 46 % en 2023) provient du Comité Financement Loisirs Beauport qui agit comme gestionnaire de salle pour ses activités de bingo. L'organisme doit détenir une licence de bingo auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Cette licence est renouvelable annuellement.

11. RÉMUNÉRATION

L'organisme a versé un montant de 5 000 \$ à un membre du conseil d'administration au cours de l'exercice pour des tâches administratives effectuées par celui-ci.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024**

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**RISQUE DE CRÉDIT (suite)**

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et charges à payer.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
TABLEAU A - REVENUS NETS DE BINGO		
Revenus nets de bingo	640 735 \$	639 587 \$
Prix remis aux gagnants	(433 195)	(427 686)
Frais de gestionnaire de salle	(106 754)	(108 720)
Taxes de ventes	<u>(15 986)</u>	<u>(16 281)</u>
	<u>84 800</u> \$	<u>86 900</u> \$
TABLEAU B - REVENUS DU SALON DE MAI		
Exposants	41 086 \$	37 541 \$
Députés	1 000	1 750
Commandites	<u>-</u>	<u>4 635</u>
	<u>42 086</u> \$	<u>43 926</u> \$
TABLEAU C - GESTION DE LA SALLE MULTI		
Ville de Québec	29 165 \$	32 684 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	979	1 224
Dons des usagers	<u>-</u>	<u>250</u>
	<u>30 144</u> \$	<u>34 158</u> \$
TABLEAU D - AUTRES REVENUS		
Arrondissement Beauport de la Ville de Québec	4 614 \$	4 614 \$
Services aux membres	4 332	5 922
Intérêts et ristourne	3 625	369
Frais de gestion	3 500	3 340
Cotisations	2 150	2 000
C.F.L.B. (élite)	1 800	4 500
C.F.L.B. (non régis)	1 661	4 151
Divers	90	538
Loto-Québec (reconnaissance OSBL)	<u>-</u>	<u>2 273</u>
	<u>21 772</u> \$	<u>27 707</u> \$

CONSEIL BEAUPORTOIS DE LA CULTURE INC.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
TABLEAU E - DÉPENSES DE LA FÊTE DE NOËL		
Publicité et impressions	<u>-</u> \$	<u>(2 005)</u> \$

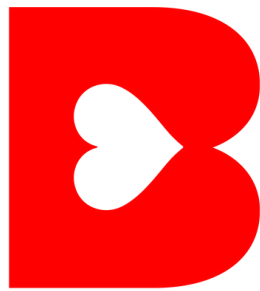
TABLEAU F - DÉPENSES DU SALON DE MAI

Frais généraux et de bureau	2 562 \$	3 068 \$
Location d'espace et d'équipements	21 355	19 591
Publicité et impressions	5 188	10 611
Salaires et avantages sociaux	<u>2 750</u>	<u>2 750</u>
	<u>31 855</u> \$	<u>36 020</u> \$

TABLEAU G - DÉPENSES DE LA SALLE MULTI

Amortissement des immobilisations corporelles	1 268 \$	1 283 \$
Animation	7 005	6 075
Cachets aux artistes	9 900	11 000
Entretien et surveillance	2 780	4 473
Équipements	519	1 919
Frais de gestion	3 500	3 340
Promotions	1 435	465
Préparation des oeuvres et objets	1 276	3 403
Salaires et avantages sociaux	<u>2 750</u>	<u>2 200</u>
	<u>30 433</u> \$	<u>34 158</u> \$

MERCI



BINGO DU COEUR

Bingo des Chutes, c'est le Bingo du Cœur !

La programmation de la Salle de diffusion du Couvent de Beauport est rendue possible grâce à la participation financière de la Ville de Québec.



culture Beauport

SIÈGE SOCIAL



11, avenue du Couvent, Québec (QC) G1E 6R9 – Bur. 101



418 666-6125, poste 201



cbc@cbculture.qc.ca



facebook.com/culturebeauport



culturebeauport.com

